

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID : 064-216401471-20230828-28082023D018-DE

SLO



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal

Séance du 28 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4

Convocation adressée le 24 août 2023
Affiché le 04 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit août à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Patrick ELIZAGOYEN, agissant par suppléance.

Présents : Sophie BAGNERIS, Christine CHEVERRY PALUAT, Philippe DELGUE, Cédric DESTREBATS, Maryannick DOYHENARD, Julien DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Agnès ETCHEBARNE, David ETCHECHURY, Fabienne ETCHEGARAY, Anne-Marie JOCOU, Hegoa LARRE, David LARREGUY, Mado ROULLIER.

Absents : Fabienne AYENSA (procuration à Patrick ELIZAGOYEN), Virginie JOCOU (procuration à David ETCHECHURY), Didier JUILLET (procuration à Fabienne ETCHEGARAY), Sébastien LASSEGUETTE, Gaëlle REISDORFFER, Jean-Louis ROUX (procuration à Philippe DELGUE).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Hegoa LARRE

DCM18 : Tarifs des services périscolaires – extrascolaires – local jeunes – restauration scolaire

La Commune de Briscous reprenant à compter du 1^{er} septembre 2023 les services périscolaires – extrascolaires et la restauration collective, Mme Fabienne ETCHEGARAY Adjointe aux affaires sociales présente la grille tarifaire des services qu'elle soumet au Conseil Municipal.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte la grille tarifaire des services telle que proposée en annexe de la présente délibération, qui correspond aux tarifs qui étaient appliqués par le CCAS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le 1^{er} Adjoint par suppléance,

Patrick ELIZAGOYEN

PERISCOLAIRE : forfait matin et soir

Quotient familial	Tarif forfaitaire par enfant
Enfant domicilié à Briscous et au lotissement Pilota-Plaza d'Hasparren	
QF ≤ 400 €	1,56 €
401 € à 850 €	1,80 €
851 € à 1.200 €	2,28 €
1.201 € à 1.600 €	2,64 €
QF ≥ 1.601 € ou revenus non communiqués	2,76 €
Enfant domicilié dans une autre commune	3,51 €

PERISCOLAIRE : mercredi en période scolaire et EXTRA-SCOLAIRE : vacances scolaires

Quotient familial	½ Journée avec repas ou nuitée avec repas	Journée	Journée à partir du 2 ^{ème} enfant présent
Enfant domicilié à Briscous et au lotissement Pilota-Plaza d'Hasparren			
QF ≤ 400 €	7,20 €	10,56 €	8,50 €
401 € à 850 €	8,16 €	12,00 €	9,75 €
851 € à 1.200 €	10,08 €	15,60 €	12,67 €
1.201 € à 1.600 €	13,20 €	18,00 €	14,62 €
QF ≥ 1.601 € ou revenus non communiqués	14,40 €	19,20 €	15,60 €
Enfant domicilié dans une autre commune	17,55 €	24,05 €	13,87 €

En cas de dépassement d'horaire, un coût supplémentaire d'un montant de 5€, par ¼ d'heure de retard et pour chaque enfant, sera facturé.

Les familles bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres de la CAF doivent présenter leur attestation en cours de validité. Cette aide CAF versée directement à la structure, sera déduite de la tarification à la famille pour la journée ou demi-journée d'accueil réalisée.

LOCAL JEUNES – adhésion annuelle : Cotisation forfaitaire de 20 € par enfant

ACTIVITÉS PAYANTES ET SORTIES	Quotient familial	Tarifs
Supplément activités ou sorties payantes (jeune domicilié à Briscous et au lotissement Pilota-Plaza d'Hasparren)	QF ≤ 400 €	2,40 €
	401 € à 850 €	3,60 €
	851 € à 1.200 €	5,40 €
	1.201 € à 1.600 €	7,20 €
	QF ≥ 1.601 € ou revenus non communiqués	7,80 €
Supplément activités ou sorties payantes (jeune domicilié dans une autre commune)	Tarif unique	8,50 €
Repas cuisiné au local jeune	3€ par repas	